

LA LETTRE DE VILLERS

MARS-AVRIL 2022

VILLERS-SUR-MER SE DOTE
D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

P. 34

n°157



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	p.3
A comme Animations	p.4
A comme Animaux	p.8
C comme Commerces	p.11
C comme Communication	p.12
C comme Culture	p.12
E comme École	p.13
E comme Église	p.15
E comme Environnement	p.16
E comme État Civil	p.19
J comme Jeunesse	p.20
L comme La Mairie à votre service	p.23
M comme Mobilité	p.27
P comme Paléospace	p.29
P comme Plage	p.31
P comme Propreté	p.32
S comme Santé	p.34
S comme Sécurité	p.36
S comme Social	p.37
S comme Sports	p.38
U comme Ukraine	p.39
U comme Urbanisme	p.42
V comme Villers 2000	p.43



Chères Villersois,
Chers Villersois,
Cher(e)s ami(e)s,

Notre ville va progressivement rentrer en « mode station balnéaire », accueillant plus de résidents secondaires que le reste de l'année, et des touristes par milliers.

Notre ville a accueilli près de 40.000 personnes durant l'été 2020, près de 25.000 l'été dernier et elle multipliera de nouveau sa population par au moins dix cet été.

Chaque été, notre ville souffre structurellement de 3 maux récurrents :

1 - LE MANQUE DE PLACES DE PARKING

Quand la population au sein de Villers-sur-Mer est multipliée par dix, les places de parking ne sont, elles, pas multipliées par dix comme par enchantement. Nous croulons systématiquement sous le nombre de voitures. Le fait que nous fassions face à du stationnement sauvage est donc malheureusement inhérent au statut de station balnéaire qui est celui de notre ville.

Nous avons néanmoins créé plusieurs dizaines de nouvelles places de parking depuis l'année dernière. Nous avons également créé de nouvelles places de parking pour personnes à mobilité réduite (PMR) et en avons relocalisé certaines. Nous avons aussi créé des vignettes favorisant le parking des Villersois l'été, période pendant laquelle le parking est payant dans notre ville.

Nous avons finalement mis en place des navettes gratuites et favorisé l'utilisation du vélo dans notre ville. Mais pour aller plus loin et réduire le nombre de voitures dans notre ville, il nous faudra nécessairement créer des parkings de déstase. C'est la seule solution réaliste. Nous y travaillons.

2 - LA COLLECTE DES DÉCHETS

Vous pourrez lire de nouveau dans cette Lettre de Villers, que la collecte des déchets - quels qu'ils soient - n'est plus de la compétence des Mairies. Elle est devenue de la compétence des Communautés de Communes depuis la loi « Nouvelle organisation territoriale de la république » (NOTRe) de 2015 rentrée en vigueur en 2016.

Quand la population s'accroît, le nombre de déchets s'accroît en conséquence. Plus de personnes consomment plus de produits et génèrent plus de déchets. C'est mathématique et irrémédiable.

Nous avons des poubelles et conteneurs en grande quantité. Mais nous faisons face à deux problèmes à cet égard. Le premier problème est lié aux incivilités. De certaines personnes prenant parfois notre plage, nos espaces verts voire nos rues pour des dépotoirs, ignorant la présence des très nombreuses poubelles et autres conteneurs pouvant accueillir leurs déchets. Mais également, et je dois

le mot du MAIRE

le dire tout en le regrettant, de certains professionnels qui viennent remplir les poubelles de la Ville plutôt que leurs propres poubelles ou plutôt que d'aller en déchetterie, pour éviter de payer les taxes leur incombant. Ce qui a bien entendu pour conséquence, vu la quantité de déchets qu'ils produisent, de remplir trop vite les poubelles de la Ville, les amenant à déborder.

Nos services les aideront à se conformer à leurs obligations. Mais ils n'hésiteront pas à sévir s'il le faut.

Le deuxième problème est lié au nombre de collectes des déchets. Nous avons donc d'une part négocié avec la Communauté de Communes pour que le nombre de collectes dans notre ville passe de deux à trois par semaine. Ce qui devrait limiter en partie les engorgements de nos différents réceptacles.

Nous avons également, et d'autre part, installé plus de poubelles compacteuses, qui ont un coût, mais dont la contenance est bien supérieure aux poubelles traditionnelles et qui peuvent donc aider à lutter contre l'engorgement des déchets produits par la nombreuse population accueillie l'été.

Mais en aucun cas nos employés municipaux doivent être considérés comme des individus serviles, dont le rôle serait de ramasser les déchets déposés négligemment et sans respect pour eux comme pour notre Ville.

3 - LES INCIVILITÉS

Être en vacances n'est pas une excuse pour perdre ses bonnes manières. Nous travaillons à ce que votre sécurité et votre tranquillité soient assurées.

Le nombre de caméras de surveillance a été doublé en 2 ans. Les images ne sont pas visionnées en temps réel pour ne pas porter atteinte à votre vie privée. Elles sont toutefois récupérées dès lors qu'un délit a été commis dans notre ville. Et c'est grâce à ces images que depuis 2 ans, nous identifions systématiquement les auteurs de dégradations ou autres délits dans notre ville, que nous les poursuivons et que nous mettons tout en œuvre pour les faire condamner. Sans relâche.

Nous allons par ailleurs créer à très brève échéance des postes d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP) supplémentaires qui viendront renforcer la tranquillité publique dans nos rues.

Nous coopérons également de manière étroite avec les services de la gendarmerie qui auront des renforts très appréciables pour Villers-sur-Mer cet été. Et nous avons finalement pu reconduire la présence des CRS sur notre plage ainsi qu'une équipe de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM).

Pour autant, nous n'empêcherons certaines incivilités d'être commises. Mais nous les combattons avec détermination. Pour qu'il soit bien clair qu'un délit commis dans notre ville est systématiquement poursuivi et condamné.

Nous faisons tout et continuons à faire tout pour que votre été se passe au mieux. Mais pour qu'il se passe au mieux, il est également important que vous compreniez bien les enjeux structurels auxquels notre Ville fait face, les solutions qui y ont déjà été apportées et les efforts qui restent à effectuer.

Je vous prie d'agréer,
Chères Villersois, Chers Villersois,
Chers amis, l'assurance de mes salutations
les meilleures.

ANIMATIONS

voilà ce qui va notamment être proposé dans les jours et mois qui viennent **À NOS JEUNES**



La COVID19 nous laissant du répit et les beaux jours arrivant, l'équipe municipale et les services de la Ville ont travaillé dur pour mettre en place et formaliser les animations « jeunesse » suivantes.

C'est le moment d'activer les outils mis en place ces derniers mois, tels que la Maison des jeunes.

La Mairie de Villers-sur-Mer propose des ateliers et activités aux jeunes de 3 à 17 ans qui sont également accessibles aux résidents des Communes voisines qui ont souhaité en bénéficier.

1 - MAISON DES JEUNES

La Celloise, bâtiment communal situé à proximité du centre de Villers-sur-Mer accueille depuis septembre 2021 la Maison des Jeunes.

Elle a été ouverte durant les vacances de printemps de 14h à 17h30.

Les adolescents âgés de 12 à 17 ans peuvent s'y retrouver selon leurs envies pour jouer et partager de bons moments.

1^{ère} semaine du 11 au 15 avril :

- Lundi 11 avril : tournoi de ping-pong,
- Mardi 12 avril : activité créative (création de jeux réutilisables : palet, labyrinthe...),

- Mercredi 13 avril : animation numérique (stop motion...),
- Jeudi 14 avril : jeux de plage (Molky, frisbee, ballon, raquette...) et soirée barbecue,
- Vendredi 15 avril : sortie patinoire à Caen.

2^{ème} semaine du 19 au 22 avril :

- Mardi 19 avril : animation numérique ou jeux de société,
- Mercredi 20 avril : tournoi de babyfoot ou activité créative,
- Jeudi 21 avril : jeu de piste avec le QRcode dans Villers et soirée crêpes,
- Vendredi 22 avril : sortie à définir avec le groupe.

Sur inscription, accès gratuit.

Toutes ces informations ont été communiquées via le Petit Journal de Villers en temps et en heure.

2 - PLAN MERCREDI

Les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis toute l'année, le mercredi matin de 8h à 12h à l'école Victor Duprez.

Au mois de mai, il leur sera proposé l'activité suivante : rouler à vélo (prévoir d'amener le vélo et un casque).

En juin, ils pourront pratiquer la voile pour les plus grands et des activités nautiques pour les plus petits.

Tarif par période (de vacances à vacances) : entre 10 et 16 euros selon le Quotient Familial de la CAF.

3 - CENTRE AÉRÉ

Du 11 juillet au 27 août, dans les locaux de l'école Victor Duprez.

Il accueille les enfants de 3 à 12 ans de 8h30 à 18h. Activités variées (sportives, artistiques) et toujours ludiques !
Thématiques hebdomadaires et sorties tous les vendredis.

4 - CAMPS D'ÉTÉ

Les enfants de 6 à 10 ans seront accueillis toute la semaine au centre aéré avant de partir en mini-camps :
6/7 ans : journée et nuit du 25 août à la Ferme du Lieu-Roussel.

8/10 ans :

- 13 et 14 juillet, au Camping du lac Terre d'Auge, Pont l'évêque,
- 2 nuits la semaine du 15 août au Camping de la Vallée à Saint Arnoult.

“ C'est le moment d'activer les outils mis en place ces derniers mois, tels que la Maison des jeunes. ”

11/13 ans :

- du 18 au 22 juillet au Loterot,
- du 1er au 5 août à la Dathé.

14/17 ans :

- du 25 au 29 juillet à la Dathé,
- du 8 au 12 août au Loterot.

Tarifs attractifs selon la durée du séjour, exemple : 80 euros pour 4 nuits et 3 nuits (transport et repas compris).

Contact : Franck LEBAILLIF
06 78 76 19 49 - sports@villers.fr



ANIMATIONS

le premier thé dansant gratuit de l'année POUR NOS SENIORS

L'équipe municipale a décidé de multiplier les animations pour les seniors.

La Mairie organisait de manière historique un « goûter » tous les 15 jours. Soit 2 animations par mois.

Ces animations passent à 4 par mois, soit une par semaine se décomposant comme suit :

- les 2 « goûters » traditionnels sont maintenus ;
- 1 loto accompagné d'une collation ;
- 1 thé dansant accompagné d'une collation.

Les plans de l'équipe municipale concernant les animations seniors ayant été suspendus pendant 18 mois à cause de la Covid19, ils ont commencé à être déployés à partir de mars.

LE CALENDRIER DES ACTIVITÉS :

6 avril : loto

13 avril : goûter - jeux

20 avril : thé dansant

27 avril : goûter - jeux

4 mai : loto

11 mai : goûter - jeux

18 mai : goûter - jeux

25 mai : thé dansant

1er juin : goûter - jeux

8 juin : loto

15 juin : goûter - jeux

22 juin : goûter - jeux

29 juin : thé dansant



Les Villersois et Villersaises de plus de 60 ans, peuvent désormais participer GRATUITEMENT, aux animations suivantes :

- un goûter des seniors, 2 fois par mois ;
- un thé dansant (avec goûter), 1 fois par mois ;
- un loto (avec goûter), 1 fois par mois.

Ce sont plusieurs dizaines de seniors qui ont pu participer au premier thé dansant de l'année. Animé par Régis SUEZ, bien connu à Villers, il fut l'occasion pour ceux y ayant participé de passer un très bon moment ensemble.

Toutes ces activités sont organisées à la salle panoramique du casino et sont totalement gratuites.

Alors venez nombreux pour des moments de convivialité et de partage.

“ A très bientôt !

”



ANIMATIONS

1^{er} loto de la Mairie animé par... notre Maire !

Après-midi super sympa à la salle panoramique du casino où l'équipe municipale, soutenue par les services de la Mairie, a organisé le 1^{er} loto pour les Villersois et Villersaises de plus de 60 ans, dans le cadre des animations du mercredi qui leur sont consacrées.

Un loto gratuit durant lequel tout le monde a gagné.

Et un loto animé toute l'après-midi par notre Maire. Il l'avait promis, il l'a fait !

Dans une ambiance détendue et joyeuse, ponctuée d'une collation, les participantes et participants ont passé une belle après-midi.

Le Maire a tenu à saluer l'excellent travail des services de la Ville et le gros engagement de Gladys VIGNET, Chhun-Na LENGART et François HORENT, élus, qui ont abattu un gros travail pour que tout se passe à merveille.

À REFAIRE !





Prochain loto :
le mercredi 8 juin à 14:00, à la
salle panoramique du casino.

ANIMAUX

message de notre partenaire « LA DAME BLANCHE » concernant les animaux sauvages vivant à Villers-sur-Mer

La Dame Blanche, qui soigne les animaux sauvages et avec qui notre Mairie a signé un partenariat, nous a demandé de vous (re) communiquer les informations suivantes.

Vous trouvez un animal, qu'il soit blessé ou non, voici quelques petits conseils

1. ÊTES-VOUS SÛR QU'IL EST ABANDONNÉ ?

Bien souvent, c'est une erreur de croire qu'ils sont abandonnés ! Les jeunes animaux paraissent sans défense et abandonnés, pourtant les parents surveillent leurs jeunes progénitures en espérant que vous n'y toucherez pas.

Ne faites pas l'erreur de conclure trop vite à leur abandon, passez votre chemin et revenez le lendemain, il ne sera peut-être plus là. En le ramassant, vous compliquez leur intégration en milieu naturel.

2. LES JEUNES OISEAUX

Ils se retrouvent au sol avant de savoir voler, c'est normal ! Leurs parents ne sont pas loin, ils les nourrissent encore. Ils attendent simplement que vous partiez pour sortir de leur cachette.

Si vous constatez un danger de prédation (chiens, chats, rapaces) vous pouvez les poser sur une branche ou dans le nid.

3. LE FAON ET LE LEVRAUT

Ils sont irrésistibles, mais ces jolies frimousses préfèrent que vous les laissiez tranquilles. Les faons et les levrauts restent tapis dans l'herbe et se fondent dans le décor.

Il faut savoir que les jeunes faons et levrauts n'ont pas d'odeur donc pas détectables par les chiens ! N'y touchez pas car contrairement aux oiseaux, les mammifères ont l'odorat très développé et vous prenez le risque qu'ils se fassent rejeter par leur mère !

4. POUR FINIR

Si vous êtes sûrs et que vous constatez des blessures et/ou comportement anormal, s'il y a un risque réel pour l'animal ou l'homme, **appelez La DAME BLANCHE (parc animalier et centre de soins pour animaux) au 02 31 63 91 70 ou les services techniques au 02 31 14 65 20.**

Cependant, MÉFIEZ-VOUS ! Les serres des rapaces, le bec des oiseaux, les dents et les griffes des mammifères, des pattes et des bois des cervidés sont dangereux !!





il est revenu nous rendre visite !
Et rassurez-vous,
IL VA TRÈS BIEN !

Il n'était pas blessé et il n'a fait qu'une pause. Des phoques, parfois jeunes, ont pris l'habitude de se reposer sur nos épis. Il est important de respecter leur tranquillité.

Nous comptons sur vous !



ANIMAUX

la fermeture momentanée d'une partie du marais a été décidée pour protéger
UNE COUVÉE DE CYGNES

Nous vous rappelons qu'une partie du marais est parfois fermée, comme ce fut le cas ces dernières semaines, pour protéger des couvées de cygnes qui élisent domicile juste à côté du gabion. Nous avons dû ainsi sécuriser cette zone en mars et avril derniers le temps de la période de reproduction. **Nous vous remercions par avance de bien vouloir respecter leur tranquillité.**



des nouvelles de SYBELLE à la mairie

Sybelle, la jeune chatte adoptée auprès de l'Association Villersoise pour les Animaux (AVA) par le personnel administratif de la Mairie et qui vit à la Mairie, va très bien. Elle égaille la vie des employés municipaux, apporte de la joie, du calme, prodigue des câlinous et autres ronronnements.



Elle est choyée et c'est un vrai plaisir de l'avoir parmi nous.



COMMERCES

réunion mairie-commerçants pour élaborer une nouvelle charte **DES DEVANTURES**

La Mairie, représentée par **Stéphane PERRAULT**, adjoint entre autres aux commerces et assisté de **Fanny MAILLARD**, cheffe de projet, a rencontré une **délégation de commerçants**, choisie par les commerçants eux-mêmes, en vue de définir de nouvelles règles concernant les devantures de nos commerces.

L'objectif est en d'autres termes de définir des standards permettant d'éviter que notre centre-ville, zone protégée parce que considérée comme exceptionnelle par les règles d'urbanisme, soit défigurée par des vitrines et des devantures (bâches, terrasses) inesthétiques.

Il convient donc :

1. de permettre aux commerçants de bien comprendre que des règles d'urbanisme existent, que bien souvent ils ignorent et que du coup ils enfreignent ;
2. d'adapter certaines de ces règles en leur permettant d'être consultés et associés pour définir ces adaptations ;

3. puis de, progressivement, à chaque fois que les commerçants souhaiteront faire des travaux et apporter des modifications à leurs vitrines/devantures/bâches, de bien leur faire respecter les critères esthétiques à la définition desquels ils auront contribué.

Nous parviendrons ainsi à doucement mais sûrement, embellir notre ville.

Merci à nos commerçants pour leur implication.



COMMERCES

modification des règles d'ouverture **DE NOS BARS ET RESTAURANTS**

Villers-sur-Mer est une station balnéaire mais aussi une petite ville normande en bord de mer. À ce titre, notre ville vit au rythme de l'arrivée et du départ de nos nombreux résidents secondaires et de ses touristes.

Tout consiste pour la Mairie à trouver un équilibre entre animations d'une part et tranquillité publique d'autre part.

Suite à une réunion entre le Maire, ses élus, les services de la Mairie en ce compris la police municipale et les commerçants, il a été décidé :

1. d'abroger l'arrêté en vigueur et de lui substituer un nouvel arrêté ;
2. de définir les obligations des bars et restaurants lorsqu'ils souhaitent organiser des concerts en intérieur et sur le domaine public ;
3. de permettre à ces bars et restaurants, dans ces cas, de fermer à 2:00 (du matin) et non plus à 1:00 ;
4. sachant que le Maire, appuyé par la police municipale et la gendarmerie, veillera à ce que cette fermeture plus tardive ne mène pas à des atteintes à la tranquillité publique.

COMMUNICATION

la Mairie a installé 10 porte-revues dans Villers pour que vous puissiez récupérer les publications **DE LA VILLE**

Nos services reçoivent souvent l'information selon laquelle certains d'entre vous n'auraient pas reçu la Lettre de Villers et/ou le Petit Journal de Villers.

Nos services reçoivent souvent l'information selon laquelle certains d'entre vous n'auraient pas reçu la Lettre de Villers et/ou le Petit Journal de Villers.

Pour mémoire, ces deux publications sont toujours accessibles sur le site web de la Mairie avant de vous être distribuées sous forme papier.

Vous pouvez y accéder, ainsi qu'aux archives, en cliquant sur le lien suivant : www.villers-sur-mer.fr

Pour toutefois permettre à ceux qui ne sont pas connectés et à ceux qui pour une raison ou une autre ne reçoivent pas ses publications, de pouvoir y accéder, des porte-revues ont été installés aux 4 coins de Villers.

Pour mieux vous informer et mieux vous servir.



CULTURE

rencontre et dédicace avec
PASCAL LEGITIMUS
pour son livre "L'Alphabêtisier"

Pascal LEGITIMUS nous a fait l'honneur de venir à la rencontre des Villersaises et Villersois pour dédicacer son dernier livre et pour participer à un échange avec vous.

Le livre qui vous a été présenté lors de cette rencontre ne contient que des mots qui n'existent pas... Mais qui pourraient... ou devraient exister ! Avec ces exquis mots 100 % inédits, vous pouvez briller en société en les plaçant à bonnet chiant devant vos interlocuteurs éberlués, chez qui vous provoquerez à coup sûr un « raz-de-marrée ». Et si vous vous êtes dit un jour : « Ah, il faudrait un nom pour ça ! », il y a de fortes chances qu'il s'y trouve ...



Merci Pascal d'être venu partager votre bonne humeur et votre talent avec nous.

ÉCOLE

les inscriptions de vos enfants pour l'année scolaire 2022/23 SONT OUVERTES



Pour inscrire vos enfants, vous devez vous adresser à la Mairie de Villers en fournissant :

- le livret de famille ou tout autre document prouvant l'identité et la filiation de l'enfant ;
- Un justificatif de domicile récent ;
- Un document attestant que l'enfant bénéficie des vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication ;
- Un certificat de radiation (si l'enfant était scolarisé ailleurs auparavant).

L'école accueille les enfants dès l'âge de 2 ans révolus au 1er septembre 2022, dans la limite des places disponibles.

La scolarisation est obligatoire pour tous les enfants nés à compter du 1er janvier 2019, qu'ils aient 3 ans ou non le jour de la rentrée scolaire.

Pour tout renseignement complémentaire, les familles peuvent s'adresser à la directrice, Élodie SAELMAEKERS par téléphone au 02.31.14.65.10 ou par mail à l'adresse suivante ce.0141405b@ac-normandie.fr



ÉCOLE

ATELIER PSYCHOMOTRICITÉ pour vos enfants à l'école



Pour mémoire, en vue de renforcer sa politique en faveur de la petite enfance, l'équipe municipale a décidé d'accueillir au sein de l'école le « Relais Assistants Maternels » (RAM).

C'est dans ce cadre qu'une psychomotricienne a tenu un atelier pour nos enfants au sein de notre école.

1. QU'EST-CE QU'UN RAM ?

C'est un lieu de référence pour les parents et les assistants maternels, animé par des professionnels de la petite enfance.

2. POURQUOI FRÉQUENTER UN RAM ?

Le RAM offre un service gratuit à l'attention des futurs parents, des parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des gardes d'enfant à domicile. Il est sous la responsabilité d'une animatrice qui est une professionnelle de la petite enfance (éducatrice de jeunes enfants, infirmière, puéricultrice...).

Le RAM contribue à optimiser la qualité de l'accueil des enfants de 0 à 6 ans au travers de 3 missions :



- informer les parents et les professionnels de la petite enfance,
- offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles contribuant ainsi à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s,
- participer à la socialisation de l'enfant en organisant des activités d'éveil.

3. QUELS AVANTAGES POUR LES PARENTS ?

Le RAM est un lieu où les parents et futurs parents peuvent recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) existants. Ils peuvent aussi consulter les listes à jour des assistant(e)s maternel(le)s en activité.

Il est également proposé aux familles des temps de rencontres sur le développement de l'enfant, le sommeil, l'alimentation, les jeux, l'éducation, apportant une aide à la fonction parentale.

Le RAM sont également des lieux de centralisation des demandes d'accueil particulières (horaires de travail atypiques, situation de handicap...), et peuvent ainsi orienter les familles vers un mode d'accueil adapté à leurs besoins ou vers des interlocuteurs privilégiés.

4. QUELS AVANTAGES POUR LES ENFANTS ?

La responsable du relais contribue à la formation continue des assistant(e)s maternel(le)s. Elle organise des ateliers d'éveil auxquels peut participer votre enfant accompagné de son assistant(e) maternel(le), sous condition d'autorisation parentale.

Ces temps d'activité sont proposés aux assistant(e)s, plusieurs fois par semaine, selon un calendrier qui leur permet de s'inscrire à l'avance. Ces ateliers organisés en petits groupes, permettent non seulement aux enfants de bénéficier d'un accueil de qualité, d'animations éducatives avec d'autres enfants, mais aussi aux assistant(e)s maternel(le)s de bénéficier d'un accompagnement professionnalisant.

Alors à très bientôt les parents ! Avec vos bouts de choux !



ÉCOLE

l'équipe municipale a lancé la réfection DU TOIT DE L'ÉCOLE

Le toit de notre école nécessitait une réfection totale. Elle était rendue nécessaire car le revêtement installé il y a très longtemps n'assurait plus une parfaite étanchéité.

Le bien-être de nos bouts de choux doit rester une priorité à Villers-sur-Mer.

**DONC, ÇA
C'EST FAIT !**



ÉGLISE BELLE RÉUNION

à la salle panoramique
du casino devant
de très nombreux
Villersois

Notre Maire Thierry GRANTURCO souhaitait présenter aux Villersois et Villersois les tenants et aboutissants de la décision politique ayant consisté à lancer le chantier de la rénovation de l'église. Un chantier long et coûteux. Mais essentiel pour protéger un bâtiment exceptionnel, classé aux monuments historiques.

Un édifice qui appartient donc de manière générale au patrimoine de la France. Et qui, de manière particulière, appartient au patrimoine de Villers-sur-Mer. Un patrimoine qu'il convient donc de préserver.

Maxime FAURE, architecte en charge de mener ces travaux pour notre ville, a fait une présentation



didactique bien que technique aux Villersois et Villersois qui purent poser de nombreuses questions.

Une belle réunion qui se termina par un pot et un moment d'échange convivial.



RÉSULTATS à Villers-sur-Mer

Vous avez voté en avril, aux deux tours de l'élection présidentielle.

Voici les résultats et taux de participation de ces deux votes dans notre ville :

1^{ER} TOUR

MACRON	35,87%
LE PEN	25,23%
MELENCHON	9,82%
ZEMMOUR	9,77%
PECRESSE	8,25%
JADOT	2,88%
LASSALLE	2,50%
DUPONT AIGNAN	2,17%
ROUSSEL	1,84%
HIDALGO	0,76%
ARTHAUD	0,6%
POUTOU	0,33%

2^{EME} TOUR

MACRON	58,08%
LE PEN	41,92%

PARTICIPATION : 76,67%

ENVIRONNEMENT



mise en place d'une première
« TOUR ABEILLES »
à Villers-sur-Mer

L'équipe municipale, assistée du « Rucher école Villa le Bosquet », a mis en place la première « Tour Abeilles » dans la Commune. Celle-ci se situe sur l'île au sein du Marais. Elle est visible de tous, côté sud. Cette ruche a pour objectif premier de protéger les abeilles et non de produire du miel et de le commercialiser.

À ce jour, la ruche est vide. Le but de cette mise en place est de pouvoir accueillir naturellement un essaim pendant la période des essaimages. Une fois la période d'essaimage naturel terminée, si celle-ci n'est pas active, le "rucher école Villa le Bosquet" en mettra un en place.

Vous pourrez découvrir, prochainement, des panneaux explicatifs autour du Marais.

Cette initiative environnementale, s'inscrit dans le cadre des efforts effectués par la Mairie pour obtenir le label « Apicité ».



ENVIRONNEMENT

dans le cadre de l'action mondiale

« Une heure pour la planète »

l'éclairage public de la ville

A ÉTÉ ÉTEINT TOUTE UNE NUIT



Earth Hour (couramment appelé « Une heure pour la planète » en français) est une Journée internationale organisée chaque année, le dernier samedi du mois de mars, à l'initiative du WWF et du Sydney Morning Herald, un grand quotidien australien.

Elle consiste à couper les lumières et à débrancher les appareils électriques non essentiels pour une durée d'une heure afin de promouvoir l'économie d'électricité et, par conséquent, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre le réchauffement climatique.

La Mairie de Villers-sur-Mer y a participé en coupant l'éclairage public durant toute la nuit en question. Car c'est aussi par l'accumulation des petits gestes comme celui-ci qu'on obtient de grands résultats.



Un cheval de trait assure avec sa cavalière, Ludivine TESSONT, enseignante diplômée d'Etat de tourisme équestre et d'attelage, la surveillance du site naturel du marais.

Cet espace naturel remarquable situé à quelques mètres de la plage, mérite une attention particulière. Le cheval est un moyen de locomotion éco-responsable, complètement adapté aux déplacements sur ce site.

Son rôle est d'assurer la prévention et la sécurité des différents usagers (en rappelant les pratiques autorisées ou non). Un point essentiel de

ENVIRONNEMENT

la « Brigade verte »

de surveillance de notre marais

A REPRIS DU SERVICE

la mission est l'information sur la préservation de la flore et de la faune avec le respect fondamental de la tranquillité des animaux sauvages. Pour rappel, la bonne pratique consiste à les observer à distance afin de ne pas modifier leur comportement.

Les sorties de prévention se termineront en septembre. Elles seront quotidiennes en saison estivale et lors des grandes affluences de ce lieu apprécié de tous (touristes et Villersois).

Cette surveillance a été baptisée "Brigade Verte".

Le cheval de trait habitué à aller à la rencontre du public, est un atout de communication pour favoriser les gestes citoyens de collecte des mégots, masques et déchets divers et de dépôt dans les corbeilles mises à disposition le long des chemins de balade et des aires de détente.

ENVIRONNEMENT SENSIBILISATION aux bons gestes de tri !

La propreté de notre ville nous appartient. Elle relève de petits gestes citoyens que chacun d'entre-nous peut faire. Et qui aident nos cantonniers et autres personnels communaux à garder notre ville propre.

Une fois ces déchets rassemblés dans des poubelles, conteneurs et autres réceptacles, leur collecte est de la responsabilité de la Communauté de communes et non plus de notre ville.

La collecte des ordures ménagères est en effet devenue une compétence intercommunale et est donc gérée directement, en ce qui concerne Villers-sur-Mer, par les services de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie. Ce sont ces services intercommunaux qui passent dans chaque Commune collecter les déchets et non plus les employés communaux comme c'était le cas il y a quelques années.

Cependant, pour faire respecter la propreté dans notre ville et vous rappeler notre attachement au respect de l'environnement, nous vous communiquons ci-dessous une affiche rappelant les bons gestes de tri et l'importance de cet effort collectif.

Vous pouvez également obtenir de plus amples informations sur le site de la Mairie : <https://www.villers-sur-mer.fr/fiche-information/proprete/la-collecte-des-dechets/>

Merci POUR LE TRI!

Vous êtes nombreux à mettre en œuvre les bons gestes du tri et pour cela, nous vous disons **MERCI !**
La gestion des déchets est un effort collectif qui bénéficie à toutes et à tous.

BRAVO ! À tous ceux qui trient chaque jour
TOUS LES EMBALLAGES, LE VERRE ET TOUS LES PAPIERS !

BOITEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
PETITS EMBALLAGES CARTONNÉS
EMBALLAGES EN MÉTAL
TOUS LES AUTRES EMBALLAGES
PAPIERS - MAGAZINES - JOURNAUX - LIVRES
VAISSELLE HYGIÉNIQUE
BOUTEILLES - POTS ET BOCAUX

FÉLICITATIONS !

Lorsque vous apportez vos déchets verts et vos objets encombrants en déchèterie, vous simplifiez le travail des agents de collecte.

→ Pour les objets encore en bon état, pensez également au don.

MENTION SPÉCIALE à vous.
qui compostez vos déchets organiques. Vous contribuez à réduire le volume des déchets ménagers transportés et incinérés.

f in 
coeurcote fleurie.org
02 31 88 5000

coeur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nous comptons sur vous pour garder Villers-sur-Mer belle et propre !

ÉTAT-CIVIL

données des mois de mars et avril 2022

MARIAGES

- > Pascal JACQUET et Karine AMELINE 23 avril 2022
- > Kévin LEBLANC et Julie LEBOEUF 30 avril 2022

Tous nos vœux de bonheur
aux jeunes mariés !

DÉCÈS

- > BEQUET Roger, 86 ans décédé le 15 avril 2022 à Saint-Arnoult
- > BRIZE Germaine, 86 ans décédée le 04 mars 2022 à Beauvais
- > de MÉNIAS Michel, 86 ans décédé le 22 mars 2022 à Caen
- > DUROY Donatien, 68 ans décédé le 03 avril 2022 à Villers-sur-Mer
- > GRENAUDIER Jean-Louis, 92 ans décédé le 16 avril 2022 à Caen
- > LAVENANT veuve LAUGEOIS Monique, 71 ans décédée le 16 avril 2022
à Villers-sur-Mer
- > LOGRE veuve BRIZE Germaine, 86 ans décédée le 04 mars 2022 à Beauvais
- > NOUZILLE André, 75 ans décédé le 24 avril 2022 à Caen
- > NOYELLES Didier, 50 ans décédé le 25 avril 2022 à Dozulé
- > PINSON Bruno, 61 ans décédé le 18 avril 2022 à Cricqueboeuf
- > POUPEL Edouard, 85 ans décédé le 10 mars 2022 à Villers-sur-Mer

Nos sincères condoléances
aux familles endeuillées

JEUNESSE

RÉUNION du Conseil Municipal des Enfants et création de commissions

Les enfants élus au sein du Conseil municipal des enfants se sont réunis à la Mairie, en salle du Conseil, pour se fixer des objectifs de travail et former des commissions (groupes de travail).

Encadrés par Gladys VIGNET, Conseillère municipale déléguée, nos jeunes élus, souriants et motivés, ont pris la décision de créer 3 commissions ayant les compétences suivantes :

1. CITOYENNETÉ, SOLIDARITÉ ET VIVRE ENSEMBLE :

- Partager des moments de convivialité avec les seniors ;
- Être présents au bureau de vote lors des élections ;
- Assister un élu lors d'un mariage ;
- Etc...

2. ENVIRONNEMENT, AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE :

- Protection animale avec l'AVA ;
- Commission cantine ;
- Collecte de déchets sur la plage ;
- Visite guidée du marais avec le responsable des espaces verts de la commune ;
- Etc...

3. SPORTS, LOISIRS, CULTURE :

- Rencontre avec les élus en charge du sport, de l'animation et de la culture ;
- Salon du livre ;
- Déco des murs de la cantine scolaire ;
- Etc...

Nos enfants élus ont bossé dur et ont bien mérité, en fin de réunion, une bonne petite collation.



Bravo à elles et à eux !
La relève est assurée !



JEUNESSE

les membres de la Commission

« SPORT, LOISIRS ET CULTURE »

du Conseil Municipal des Enfants au travail

Les 5 enfants composant la Commission « Sport, loisirs et culture » du Conseil Municipal des Enfants ont rencontré Stéphane PERRAULT, adjoint en charge notamment des animations afin de comprendre la manière de fonctionner de la Mairie lorsqu'il s'agit d'animations.

Sachant d'une part qu'aux côtés de la Mairie, on retrouve les services de l'équipe d'animations de la Ville regroupés au sein de SPACE et le Bureau Intercommunal de Tourisme et, d'autre part, que la Mairie a des installations à sa disposition pour organiser ses activités.

Nos jeunes élus ont donc rendu visite à SPACE, puis au BIT, se sont rendus au Villare et ont pu faire part de leurs premières idées.

De jeunes élus motivés et plein d'initiatives. Bravo à elles et à eux !



JEUNESSE

LA MAISON DES JEUNES

est belle et bien ouverte !

N'hésitez pas à vous y rendre

Abrité dans les locaux du bâtiment dit « la Celloise », rue Poincaré, cet espace accueille des jeunes de 13 à 17 ans, « Villersois ou non Villersois ».

Elle est désormais également ouverte aux jeunes des Communes suivantes :

- Auberville
- Blonville
- Canapville
- Heuland
- St Vaast
- Bénerville
- Branville
- Gonnevill
- St Pierre Azif
- Vauville

“ Nous vous attendons donc nombreux les djeun's !

”

LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

identification et réparation des éclairages publics.

NOUS COMPTONS SUR VOUS !

Nos services font régulièrement le tour de la ville, le soir tard, pour identifier les pannes d'éclairage public. Une fois ce travail effectué, ils interviennent pour y remédier.

Lors du dernier contrôle, les 11 pannes constatées concernaient :

- la rue st Ferdinand,
- la rue de la sauvagine,
- la rue de la rosière,
- la rue Gambetta,
- la rue Franchetti,
- la rue Fanneau,
- la rue d'Herouville,
- la rue de Verdun,
- la rue convers,
- l'impasse de l'ancien lavoir,
- les champs rabats.

N'hésitez pas à alerter la Mairie si vous deviez en identifier une, soit en nous contactant par téléphone (02 31 65 14 00) soit en nous contactant par email (mairie@villers.fr).



LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

la réfection du chemin

DU RUISSEAU DU MONTCEL



La Mairie a procédé à la réfection d'une partie du chemin du ruisseau du Montcel entre l'avenue de la Brigade Piron et la rue du Stade.

La Mairie a procédé à la réfection d'une partie du chemin du ruisseau du Montcel entre l'avenue de la Brigade Piron et la rue du Stade.

Il nous était en effet remonté régulièrement des problèmes liés à l'utilisation de ce chemin. Avec les travaux qui viennent d'être réalisés, tout utilisateur pourra dorénavant profiter pleinement de cette promenade pour se détendre. Nous demandons néanmoins à chacun, piétons, vélos et autres utilisateurs de bien vouloir respecter l'autre.

LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

pot de départ en retraite de

Martika Laroche et Régine Couillard, deux employées municipales affectées à l'école

La Mairie, c'est avant tout des agents municipaux travaillant dans les secteurs administratif, technique, à l'école, à la police municipale, etc... employés pour assurer sous l'autorité du Maire, le bon fonctionnement de notre ville. Et quand certains prennent leur retraite après de longues années passées à servir notre ville, un pot de départ n'est pas superflu.

Honneur a été rendu à deux d'entre-elles.

Martika LAROCHE a exercé de nombreuses années en qualité d'agent d'entretien au sein du groupe scolaire. Elle a été recrutée en qualité d'agent contractuel le 1er décembre 1989 et nommée agent d'entretien stagiaire le 1er avril 1994.

Martika a, au fil des années, accueilli et servi les déjeuners à nos enfants, qui à leur tour sont devenus parents et lui ont confié leurs propres enfants. Plusieurs directeurs et directrices se sont succédés à l'école et Martika a toujours été fidèle à son poste et au cinéma durant plusieurs saisons estivales.

Martika aura ainsi servi la Mairie pendant 32 années !!!

Nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa retraite entourée de son époux et de ses deux filles et petits enfants.

Régine COUILLARD, dont l'époux Serge était le menuisier de la Ville, a quant à elle commencé sa carrière à la Mairie en 2005. Embauchée pour assurer le nettoyage des locaux des services techniques, elle a toujours donné entière satisfaction.

Une vraie fée du logis selon ses collègues qui regrettent son départ.

Nous souhaitons à Régine le meilleur pour cette retraite bien méritée.



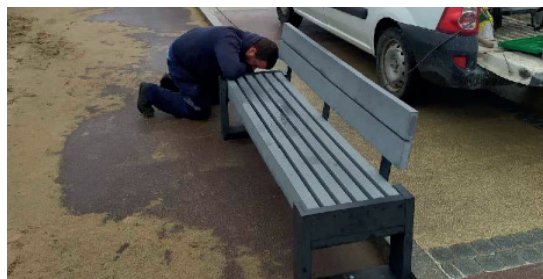
LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Chose promise,
chose due !

les bancs retirés sur la digue le temps de l'installation
des équipements sportifs **ont été refixés !**

Nous vous l'avions dit ; c'est fait ! Les deux bancs retirés de la digue pour permettre l'installation des équipements sportifs en bord de mer, sur l'esplanade Jean Moulin, ont été installés de nouveau.

Cela avait chagriné certains d'entre vous de ne plus les voir. Voilà qui est donc réglé !



LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

des travaux partout dans la ville pour que toute la ville soit
couverte par la fibre



MAIS ATTENTION !!

La fibre vous sera accessible car la Mairie aura fait ce qu'il faut pour que nous y ayons accès. **PARTOUT** dans Villers. Toutefois, pour pouvoir en bénéficier à votre domicile, il vous faut contacter votre opérateur. Si vous êtes en résidence collective, sollicitez vite votre syndic de copropriété.

La fibre c'est un peu comme l'électricité, l'eau ou le gaz. Ce n'est pas parce que c'est disponible que vous en aurez chez vous.

L'équipe municipale aura fait ce qu'il faut pour que **TOUTE LA VILLE**, donc **TOUS LES VILLERSOIS** qui le souhaitent, aient accès à la fibre. Mais il vous appartient de vous y connecter.

L'équipe municipale a décidé de s'attaquer à des gros dossiers structurants pour notre ville durant ce mandat. Il en est notamment ainsi :

1. de la réfection de l'église, attendue depuis très longtemps ;
2. de l'enfouissement des réseaux ;
3. de l'installation de nouvelles antennes-relais de téléphonie mobile ;
4. et de l'installation de la fibre partout dans notre ville.

Entre autres...

L'installation de la fibre est ainsi en cours et génère des travaux aux 4 coins de Villers.

La fibre optique a bien des avantages à nous apporter.

Au quotidien, la fibre facilite la navigation internet en la rendant plus rapide et plus fiable. Celle-ci permet par exemple de bénéficier d'une meilleure qualité d'image, d'une visualisation plus fluide des vidéos ou le téléchargement de fichiers volumineux dans des délais très limités.

Sans compter qu'avec un tel débit, il est possible d'utiliser plusieurs services simultanément, sans souffrir d'une quelconque faiblesse : la qualité est toujours optimale !

La fibre optique facilite également vos démarches administratives (déclarations en ligne), vos tâches du quotidien (courses en ligne...), votre travail (la possibilité de faire du télétravail), etc...

La fibre va être accessible à tous les Villersois dans quelques mois.

ALORS À VOUS DE JOUER !



LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

lancement de la tranche 2 des EFFACEMENTS DE RÉSEAUX à Villers

Les réseaux électriques et téléphoniques aériens sont aujourd'hui considérés comme une pollution visuelle. Or, la mise en valeur du cadre de vie est une préoccupation majeure des citoyens.

Au-delà de leur aspect visuel négatif, les réseaux aériens posent également un problème de sécurité pour les personnes et pour les constructions : un pavillon ou un bâtiment situé sous ou à proximité d'une ligne électrique aérienne, expose par exemple les salariés ou futurs occupants, lors des travaux de construction, à des risques d'électrification ou d'électrocution.

La solution à ces deux problématiques est l'enfouissement des réseaux (et la dépose des réseaux aériens devenus inutiles). Notre équipe municipale s'est donc lancée dans des travaux d'effacements des réseaux. La tranche 1 a été menée tambours battants en 2021.

La tranche 2 a débuté et elle concerne :

la rue Sicard du rond-point des Tennis à la rue des roses,
la rue des Ravenelles,
ainsi que la rue du Commerce prolongée.

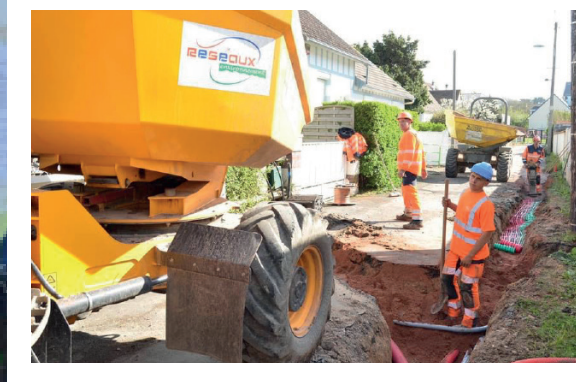
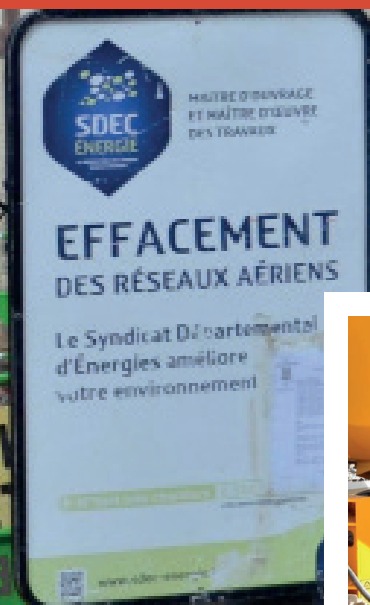
Ces travaux nécessiteront à compter du 19 avril les aménagements suivants :

1. le stationnement sera interdit dans la rue Sicard entre le rond-point des Tennis et la rue des roses. La circulation se fera par feux alternés.
2. Concernant la rue des Ravenelles et la rue du Commerce prolongée, le stationnement sera interdit et ces rues pourront être barrées à l'avancement du chantier.

Enfin, ces rues resteront toujours accessibles aux riverains et ouvertes avant 8h et après 18h.

Ces travaux sont menés pour renforcer l'esthétique de notre ville, pour votre sécurité et pour votre bon confort. Nous vous remercions pour votre compréhension.

“
La mise en valeur du
cadre de vie est une
préoccupation majeure
des citoyens
”





MOBILITÉ

LA NAVETTE a été mise aux couleurs de la Ville et sa mise à disposition a été indiquée par de nouveaux panneaux

La navette reliant les différents quartiers de Villers est en fonction depuis le 1er novembre dernier. Au fil du temps, les arrêts ont été marqués au sol et les arrêts ont été identifiés par des panneaux (voir photo).

N'hésitez pas à emprunter cette navette. Pour la prendre, il convient pour l'instant d'adhérer à l'Entraide. Elle est gratuite pour les membres de l'Entraide.

Les horaires et les conditions d'utilisation de la navette évolueront bientôt une fois que les résultats des premiers mois de mise en circulation auront été totalement récoltés et analysés.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter la Mairie (02 31 65 14 00 / mairie@villers.fr).



MOBILITÉ

les consultations de la Mairie sur le parking dans notre Ville ont débuté **AVEC LES COMMERÇANTS**

L'équipe municipale a décidé de s'attaquer à la problématique du parking dans notre ville, qui crée de nombreux problèmes en centre-ville comme dans d'autres quartiers de Villers, dont celui de Villers 2000. Le problème est appréhendé de différentes manières :

1. plusieurs dizaines de nouvelles places de parking ont été créées dans Villers en maximisant l'espace public ;
2. le nombre de places de parking pour personnes à mobilité réduite (PMR) a été sensiblement augmenté et certaines places PMR ont été déplacées pour faciliter l'accès des personnes



concernées notamment au centre-ville et à la plage ;

3. une politique « vélo » a été initiée avec la création de voies partagées, la création de nombreux parkings à vélos et l'introduction de subventions pour l'achat de vélos ;
4. l'introduction de navettes pour permettre aux Villersois de se déplacer sans nécessairement prendre leurs voitures ;
5. l'introduction d'une vignette permettant aux Villersois vivant dans des rues où le parking devient payant en été, de ne pas être pénalisés ;
6. la création d'un parking dédiés aux commerçants pour que ceux-ci ne bloquent pas avec leurs véhicules les places de parking du centre-ville.

Il convient maintenant d'étudier l'extension de cette politique de parking payant. **Pas pour augmenter les recettes financières de la ville, mais pour permettre la fluidité de la circulation et éviter les « voitures-tampons ».**

En vue de mieux préparer ce nouvel aspect de cette politique municipale, le Maire a imposé une large consultation des Villersois. Une première réunion a ainsi eu lieu entre l'équipe municipale, les services de la Ville et les commerçants de Villers.

Le travail aboutira à des solutions pour le parking payant qui seront mises en œuvre en 2023 après que tous ceux qui le souhaitent aient pu se faire entendre.



Préservez notre environnement passe aussi par la mise en place d'une mobilité durable.

Et notamment par la mise en place :

1. d'une politique « vélo » pour entre autres limiter l'utilisation de la voiture en ville ;
 2. de navettes permettant de limiter l'utilisation de la voiture en ville ;
 3. d'une refonte de notre politique de parking pour éviter des trajets inutiles ;
 4. de bornes de recharge pour voitures électriques.
- Ces 4 bornes de recharge, installées en centre-

MOBILITÉ

les bornes de recharge pour voitures électriques

SONT ACTIVES

ville (place Mermoz) et à Villers 2000 (place du marché) sont actives.

Elles proposent pour l'instant deux modes de paiement :

avec un badge Alizé ou partenaire (possibilité de commander un badge sur alizecharge.com). Pour commencer, utilisez votre badge, branchez et chargez.

Terminez la charge en débranchant votre véhicule.

Avec votre smartphone.

Téléchargez l'application Alizé. 5QR code disponibles.

Sélectionnez le point de charge et démarrez la charge.

Terminez la charge en débranchant votre véhicule.

Le lecteur de carte bleue n'est pas encore disponible et le sera dans les semaines à venir.

PALÉOSPACE

choisi par le Conseil Départemental pour valoriser
tous les espaces jurassiques côtiers **DU CALVADOS**

Pour mémoire, l'équipe municipale a choisi dès son élection d'acquérir la propriété du Paléospace et de ses collections auprès de la Communauté de Communes et d'en reprendre la gestion à la SPL InDeauville.

L'objectif est de faire de ce musée de France l'un des fers de lance du développement de notre ville.

Villers-sur-Mer est la pierre angulaire de la paléontologie

Notre ville est le point de départ des visites vers les falaises des Vaches Noires. Elle a ouvert le volet de l'histoire de la paléontologie, depuis les premières descriptions de fossiles rédigées par l'Abbé Dicquemare en 1776 jusqu'aux découvertes actuelles par des chercheurs français et plus largement européens.

Haut lieu de la paléontologie française, les falaises des Vaches Noires recèlent une abondante faune fossile, témoin d'une époque disparue qui interroge et passionne.

La ville a ainsi souhaité offrir un écrin à ce patrimoine mondialement connu, en édifiant avec la Communauté de Communes Coeur Côte

Fleurie le Paléospace.

Ce Musée de France, propose une interprétation des Vaches Noires à travers l'exposition de fossiles remarquables et de visites guidées qui permettent de comprendre l'histoire évolutive du territoire normand, sa formation, les animaux et les plantes qui l'ont peuplé il y a 160 millions d'années...

Doté d'une expertise et accompagné des plus grands scientifiques français dans son comité scientifique, le Paléospace, en toute légitimité, a été choisi par le Département pour valoriser tous les espaces jurassiques côtiers du Calvados.

L'objectif est de sensibiliser les publics à l'importance de notre patrimoine naturel et au futur projet de création d'une Réserve Nationale Naturelle.

C'est au total 15 visites guidées qui seront organisées du Bessin occidental jusqu'à la côte Fleurie de mars à octobre 2022.



PROGRAMMATION DES VISITES GUIDÉES 2022

CÔTES JURASSIQUES DU CALVADOS

Mars

Samedi 12 mars à 11h : Vaches noires
Dimanche 13 mars à 13 h : Mont Canisy

Avril

Vendredi 15 avril à 15 h : Luc-sur-Mer

Mai

Mercredi 11 mai à 13h : Luc-sur-Mer
Samedi 14 mai à 16h : Saint-Honorine-des-Pertes
Dimanche 15 mai à 16 h : Port-en-Bessin

Juin

Dimanche 19 juin à 10h : Roches Noires

Juillet

Jeudi 7 juillet à 11h : Luc-sur-Mer

Septembre

Samedi 3 septembre à 11 h : Vaches noires
Dimanche 4 septembre à 11 h : Mont Canisy
Vendredi 9 septembre à 16 h : Port-en-Bessin

Octobre

Samedi 8 octobre à 16 h : Saint-Honorine-des-Pertes
Dimanche 9 octobre à 16 h : Port-en-Bessin
Dimanche 16 octobre à 9h30 : Roches Noires
Dimanche 23 octobre à 15h30 : Luc-sur-Mer



PALÉOSPACE

OUVERTURE d'un laboratoire jurassique !

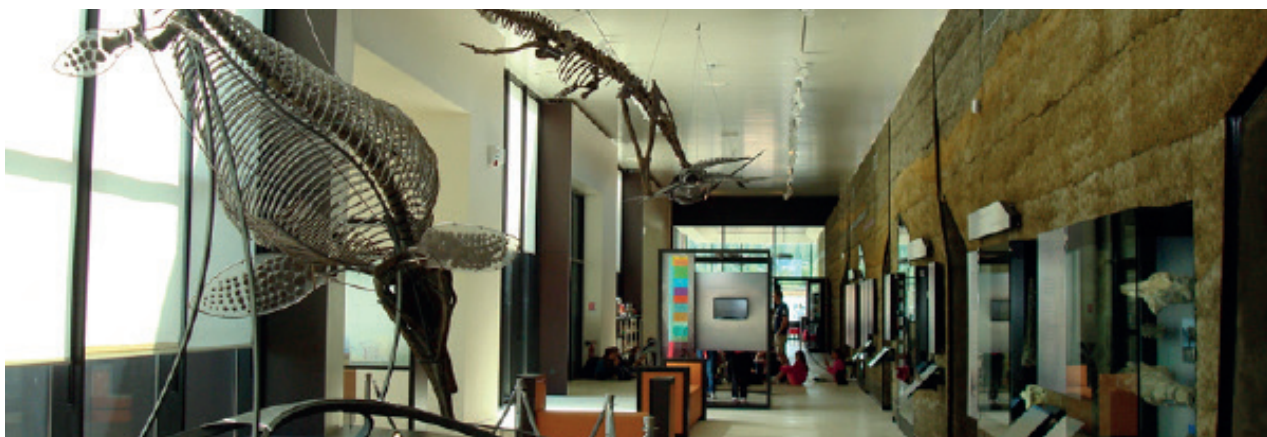
Le Paléospace de Villers-sur-Mer propose un parcours d'initiation à la paléontologie : de la visite guidée aux falaises des Vaches Noires pour comprendre et collecter des fossiles jusqu'au laboratoire de dégagement...

Le Paléospace de Villers-sur-Mer propose un parcours d'initiation à la paléontologie : de la visite guidée aux falaises des Vaches Noires pour comprendre et collecter des fossiles jusqu'au laboratoire de dégagement...

Le gisement paléontologique des falaises des Vaches Noires témoigne d'une époque de l'histoire de la Terre : le Jurassique.

d'ammonites, d'oursins, de nautilus mais aussi de plésiosaures, d'ichthyosaures et de dinosaures...

Lors d'une visite guidée, les guides scientifiques du Paléospace proposent une plongée au cœur du Jurassique à la découverte de l'histoire exceptionnelle des Vaches Noires et de ses fossiles. Après une collecte des spécimens toujours fructueuse aux falaises, les visiteurs peuvent venir préparer les fossiles dans le Paléo Lab'. Le laboratoire est accessible lors d'une visite libre du musée, dans la galerie jurassique. On y découvre également tout le processus de dégagement du fossile et les différentes étapes de sa préparation.



Formées par l'accumulation de sédiments déposés par la mer tropicale qui couvrait alors la Normandie, on y trouve aujourd'hui des fossiles

Dans la peau d'un paléontologue, le public peut observer et s'essayer à dégager les fossiles de leur gangue de sédiments.

OPPOSITION

Les membres de l'opposition n'ont pas fait parvenir de texte à publier pour ce numéro de la Lettre de Villers.

PLAGE

LA POSE DES BOUÉES

de 300 mètres a été effectuée au petit matin

Une équipe de trois agents est nécessaire pour rendre cette opération possible.

En effet, un chauffeur conduit la tractopelle afin de réaliser l'ouverture des cavités ; un autre chauffeur conduit un tracteur chargé de bouées et de lestes et un troisième agent vide la remorque des bouées au fur et à mesure de l'avancement des engins.

Au total, il y a 182 bouées à mettre en place ! Avec le balisage des zones de baignade, des chenaux ainsi que des épis.

Les beaux jours approchent. Nos services travaillent donc en anticipation pour votre confort.

Ce balisage se caractérise par des bouées jaunes délimitant des espaces. Attention, ces bouées ne sont jamais éclairées la nuit.

Ces bouées délimitent :

La limite de la zone des 300 mètres ;

Les chenaux traversiers ;

Les zones interdites aux bateaux à moteur ;

Les zones réservées à la baignade uniquement.

1. LA BANDE DES 300 M

La zone des 300 m est délimitée par de grosses sphères jaunes espacées environ tous les 200 m. Dans cette bande qui se situe entre 0 et 300 m du rivage, la vitesse de circulation pour tous les bateaux est limitée à 5 nœuds.

À condition de respecter cette vitesse, il est possible de naviguer à l'intérieur et donc de s'approcher du rivage (en l'absence de chenal traversier).

2. LE CHENAL TRAVERSIER

Il est matérialisé par des bouées coniques jaunes à laisser à tribord en entrant et des bouées cylindre jaune à laisser à bâbord en entrant. Ce chenal doit être utilisé par les bateaux qui veulent regagner la plage.

Pour embarquer ou débarquer des personnes par exemple. Dans ce chenal, la vitesse est limitée à 5 nœuds maximum.

3. ZONE INTERDITE AUX BATEAUX À MOTEUR

Pour protéger une plage, il est possible de définir une zone interdite aux bateaux à moteur. Il s'agit des même grosses bouées sphériques jaunes (comme pour la bande des 300 m) qui sont cette fois très rapprochées.

Aucun engin à moteur (même les jet skis) n'a le droit d'y pénétrer.

4. LES ZONES RÉSERVÉES À LA BAIGNADE

Elles sont délimitées par un collier de petites sphères jaunes (boules jaunes reliées entre elles).

Ces zones sont réservées à la baignade et aucun engin flottant n'est autorisé à y entrer (aucun bateau à voile, à moteur, à rame...).



PLAGE

ouverture le 1^{er} mai de la surveillance DE LA BAIGNADE



Comme l'année dernière, l'équipe municipale a décidé d'étendre la période de surveillance de la plage pour tenir compte des nouveaux modes de consommation touristique qui voient les touristes étaler leurs vacances sur des périodes plus longues que les seuls mois de juillet et août, et fréquenter massivement notre ville durant les ponts et grands week-ends.

Nous accueillons donc, depuis le 1er mai, les sauveteurs de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM).

Ils sont présents aux deux postes de secours, Jean Mermoz et Jean Moulin, tous les weekends et lors des ponts de l'Ascension et de la Pentecôte jusqu'à l'été, puis tous les jours du 2 juillet au 31 août.

Les sauveteurs sont logés par la Mairie dans les locaux dits de la Celloise. Leur présence renforcée l'été par celle des CRS, nous permet d'appréhender la saison estivale en toute sérénité et de vous permettre de profiter des joies de la plage.

EN TOUTE SÉCURITÉ.



PROPRETÉ

renforcement de nos capacités à collecter les déchets AVANT CET ÉTÉ

Afin de faire face au pic de fréquentation de l'été et de mieux canaliser l'augmentation de déchets, nos services ont installé une nouvelle corbeille compacteuse sur la rue du Maréchal Leclerc.

Celle-ci compacte les déchets au fur et à mesure de son remplissage pour atteindre une capacité de plus de 600 litres quand une corbeille classique en fait entre 50 et 110 litres.

De plus, cette corbeille est solaire et connectée. L'énergie solaire permet à la corbeille de compacter, et une fois pleine celle-ci nous avertit par e-mail afin de procéder à son vidage.

Mais poubelle compacteuse ou pas, poubelle intelligente ou pas, elle ne peut recevoir que les déchets qu'on veut bien mettre dedans. Ceux qui continueront à jeter leurs déchets par terre, continueront à manquer de respect à la collectivité, à la Ville et à ses cantonniers.



**Nous comptons sur vous pour
garder notre ville propre.**



PROPRETÉ REMISE EN PLACE DES CORBEILLES COMPACTEUSES

Pour faire face à l'arrivée des nombreux visiteurs, nos équipes ont remis en place les corbeilles compacteuses.

Celles-ci avaient été retirées lors de la période hivernale. Elles sont de nouveau actives. Elles permettront de drainer les flux de déchets générés par nos touristes.

Pour rappel, une corbeille compacteuse fonctionne en autonomie à l'énergie solaire. Elle compacte au fur et à mesure qu'elle est alimentée en déchets.

Enfin, elle peut atteindre une capacité de 660 litres quand des corbeilles classiques absorbent entre 50 et 110 litres.



PROPRETÉ RAPPEL SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Le ramassage des déchets, en ce compris des déchets verts, est devenue une compétence des Communautés de Communes. Dit autrement, ce ne sont plus les services de la Ville de Villers-sur-Mer qui ramassent les déchets à Villers-sur-Mer.

C'est surprenant, mais tel en a décidé le législateur.

Ainsi, le ramassage des déchets verts dans notre ville et partout dans notre Communauté de Communes, suscite régulièrement des interrogations ou autres critiques de votre part.

Nous vous proposons ci-dessous un rappel des quelques



principes régulant ce ramassage.

Le bac de 240 litres fourni par la collectivité est le contenant préférentiellement agréé par la collectivité pour la pré-collecte des déchets-verts. Le volume collecté de déchets verts est limité à un bac de 240 litres par propriété.

Attention, les déchets verts issus des résidences, des immeubles et des lotissements privés ne sont pas collectés par le service de collecte mais doivent être déposés dans les déchèteries par l'entreprise qui entretient les espaces-verts. Le présent règlement de collecte a été adressé aux syndicats de copropriétés pour une mise en application immédiate.

Les déchets verts (pelouse et feuillages) doivent être déposés dans le bac agréé fourni par la Communauté de Communes dans la limite d'un bac de 240 litres par foyer.

Les branchages sont présentés en fagots de 1.50m maximum, attachés avec une ficelle naturelle et dans la limite de 3 par propriété.

Les sacs papier sont tolérés pour la collecte des particuliers.



SANTÉ

C'EST FAIT !

La Mutuelle communale de Villers-sur-Mer a été sélectionnée !

La procédure administrative de sélection de la Mutuelle communale de Villers-sur-Mer a pris fin cette après-midi !

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre ville, présidé par notre Maire Thierry GRANTURCO et dirigé par Chhun-Na LENGART, vice-présidente et adjointe aux affaires sociales, a pris une décision. Les étapes suivantes ont donc été franchies ces derniers mois :

- rédaction d'un cahier des charges pour sélectionner une mutuelle communale ;
- lancement d'un appel d'offres via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) basé sur ce cahier des charges ;
- réception des offres des mutuelles communales candidates ;

- réunion de la Commission municipale en charge des affaires sociales pour émettre un avis sur les offres reçues ;

- offres des mutuelles communales et avis de la Commission municipale transmis au CCAS pour décision ;

La Mutuelle sélectionnée sera appelée prochainement à signer un contrat avec le CCAS afin d'être opérationnelle au plus vite.

Des permanences auront ensuite lieu à Villers pour que toutes les Villersois et tous les Villersois puissent rencontrer les représentants de cette Mutuelle et faire évaluer leur situation pour contracter le meilleur contrat possible au meilleur prix.

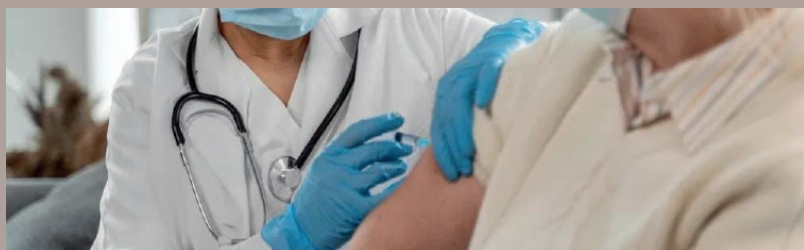
ÇA, C'EST FAIT !

SANTÉ

LA 4^E DOSE

de vaccin COVID19 a été rendue disponible pour les Villersois de plus de 75 ans qui le souhaitent

La Mairie a organisé pour les Villersois de plus de 75 ans, une séance de vaccination pour la 4^e dose contre la Covid19.



SANTÉ

POSE D'UN NOUVEAU DÉFIBRILLATEUR

sur la digue « est » (Villers 2000) proche des installations de sport-santé

Pour la sécurité des pratiquants, un défibrillateur a été posé à proximité des nouvelles installations de sport-santé sur la digue « est » de notre plage (Villers 2000).

Pour mémoire, voici la liste des endroits où des défibrillateurs (DAE) sont posés dans la ville :

- Bureau d'Information Touristique** : Place Jean Mermoz - DAE situé dans le local du personnel - accessible aux heures d'ouverture de l'office
- Casino** : Place du Lieutenant Fernand Fanneau - DAE situé à l'intérieur du bâtiment
- Centre commercial de Villers 2000** : Parking Villers 2000 - DAE situé sous le panneau d'affichage
- Groupe scolaire Victor Duprez** : 20 rue du Lieutenant d'Hérouville - DAE situé à l'intérieur du bâtiment
- Église** : Rue de l'église - DAE situé dans l'Église
- Mairie** : 7 rue du général de Gaulle - DAE situé dans la Mairie - accessible aux heures d'ouverture de la Mairie
- Paléospace** : 6 avenue Jean Moulin - DAE situé dans l'établissement - accessible aux heures d'ouverture du Paléospace
- PNVB (centre de voile)** : Rue Alfred Freine - DAE placé à l'intérieur du bâtiment - accessible aux heures d'ouverture
- Poste de secours Mermoz** : Place Jean Mermoz - DAE situé à l'intérieur du poste de secours
- Poste de secours Jean Moulin** : 95 Avenue de la République - DAE situé à l'intérieur du poste de secours
- Poste de secours Jean Moulin** : DAE situé à l'extérieur du poste de secours, à côté des équipements sport-santé
- Services Techniques** : Route du château - DAE situé dans le bâtiment des Services Techniques
- Stade (au niveau des tribunes)** : Rue Du Stade - DAE en extérieur accessible 24h/24 - 7j/7
- Tennis** : Rue du Docteur Sicard - un DAE à l'extérieur du bâtiment des tennis couverts - accessible 24h/24 - 7j/7 et un DAE à l'extérieur du Club House - accessible 24h/24 - 7j/7
- Villare** : 33 rue du Général De Gaulle - DAE situé à côté du bureau d'accueil - accessible aux heures d'ouverture du Villare
- Un DAE** situé dans la voiture de la Police Municipale.

VOUS POUVEZ ACCÉDER À UN PLAN
LES LOCALISANT DANS NOTRE VILLE VIA LE SITE WEB



SÉCURITÉ

EXERCICE de sécurité à l'école

Un exercice de sécurité confinement dit « PPMS confinement Seveso II » au sein du groupe scolaire Victor Duprez a été réalisé. Le PPMS est un Plan Particulier de Mise en Sûreté. Celui-ci a été mis en place par Élodie SAELMAEKERS, Directrice du groupe scolaire Victor Duprez et par Vincent LEFORT, responsable sécurité au sein de la Mairie.

Le PPMS est un processus obligatoire pour tous les établissements scolaires. Il permet de se protéger face aux risques majeurs qui peuvent survenir au sein de l'établissement. L'exercice consiste à mettre les enfants et le personnel enseignant en situation. Une alarme alerte les personnes présentes dans l'établissement de la conduite à tenir (évacuer ou se confiner).

La présence de nos gendarmes est également importante car ils observent et conseillent en cas de besoin.

La Mairie remercie toutes les personnes ayant participé à cet exercice.



SÉCURITÉ

LES POMPIERS DU CALVADOS

ont choisi Villers-sur-Mer pour leur célébration annuelle



Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Calvados

Les pompiers du Calvados, réunis au sein de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers (UDSP) a choisi Villers-sur-Mer pour organiser cette année son assemblée générale qui sera associée à la Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Ces 2 événements se dérouleront dans notre ville le samedi 25 juin 2022.

Le programme de cette journée sera le suivant :

- 09h00 :** Assemblée Générale de l'UDSP 14 - Salle du Cinéma au casino de Villers sur Mer ;
 - 11h45 :** Mise en place du défilé, direction rue de l'église ;
 - 12h40 :** Cérémonie Officielle en présence notamment de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Maire ;
 - 13h20 :** Vin d'honneur - salle "Le Villaré" puis repas au casino ;
 - 14h30 :** Atelier "Gestes qui sauvent", exposition de véhicules anciens, Manœuvres des JSP, ...
- Notre ville s'enorgueillit d'abriter une caserne de pompiers. Les Villersaises et les Villersois savent pouvoir compter sur nos pompiers, hommes ou femmes, en cas de problème.

**NOUS SOMMES PARTICULIÈREMENT HEUREUX
ET FIER DE LES ACCUEILLIR CETTE ANNÉE**

SÉCURITÉ

la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) de Villers-sur-Mer A UN NOUVEAU PRÉSIDENT

Ancien sauveteur embarqué à la station de la Touques-Trouville de 2001 à 2021, ayant eu plusieurs responsabilités telles que celles relatives aux relations publiques et aux animations, **Xavier LAMY fut aussi secrétaire de la station.**

Ancien sauveteur embarqué à la station de la Touques-Trouville de 2001 à 2021, ayant eu plusieurs responsabilités telles que celles relatives aux relations publiques et aux animations, Xavier LAMY fut aussi secrétaire de la station.

Sur proposition de M. Philippe AUZOU, délégué départemental du Calvados pour la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), en accord avec M. Arnaud KURZENNE, inspecteur des nageurs-sauveteurs, M. Emmanuel DE OLIVERA Président de la SNSM, a nommé M. Xavier LAMY président de la station de Villers-sur-Mer.



“
Connaissant le nouveau dynamisme de la ville, je suis honoré de prendre la présidence de la station de Villers-sur-Mer”

Un nouveau challenge pour lui, à savoir celui de gérer une station en permettant aux habitants et aux nombreux vacanciers, d'être rassurés quant à la sécurisation de la plage par les nageurs-sauveteurs.

M. Xavier LAMY tient à remercier la gendarmerie, la police municipale et les sapeurs-pompiers pour leur présence sur place, ainsi que la municipalité pour la mise à disposition des moyens nautiques, logistiques et financiers nécessaires à la bonne réalisation des missions de la SNSM dans notre ville.

BIENVENUE À VOUS XAVIER !



SOCIAL

PREMIER DÉJEUNER-PARTAGÉ

a eu lieu. Et c'était super sympa !



Sous la houlette de Chhun-Na LENGART, adjointe aux affaires sociales, un premier déjeuner-partagé a été organisé au sein de la salle Bagot.

De quoi s'agit-il ? Des Villersois et Villersaises cuisinent de leurs côtés, préparant entrées, plats principaux, desserts, amenant des boissons, avec pour objectif de partager des moments de convivialité. Et de rompre l'isolement de ceux pouvant vivre loin de leur famille et de leurs amis.

Un bon moyen justement, en ce qui concerne les amis, de s'en faire des nouveaux. Deux belles tables se sont formées. Et des liens se sont noués.

Vous voulez participer à ces repas ? N'hésitez pas à contacter la mairie au 02 31 65 14 00 ou par email sur mairie@villers.fr



SPORTS

PREMIÈRE RÉUNION en mairie de l'Office Municipal des Sports avec de nombreuses villes voisines invitées

L'équipe municipale a décidé de créer un **Office Municipal des Sports (OMS)** regroupant les principales associations sportives de notre ville et associant les villes de :

Auberville, Bénerville, Blonville, Branville, Canapville, Gonnevillle, Heuland, Houlgate, St Pierre Azif, St Vaast, Vauville

L'objectif est double :

1. **élargir** la base de l'offre d'activités sportives aux habitants de notre territoire ;
2. **coordonner nos efforts** pour partager et utiliser au mieux nos infrastructures.

Une première réunion de lancement efficace et qui devrait permettre à notre ville de considérablement booster ses offres « jeunesse » et « sport ».



SPORTS

PLATEAU DE BOXE de très haut niveau à Villers-sur-Mer

La **Fighting Académie Club de Villers-sur-Mer**, dirigée par Davide NICOTRA a de nouveau organisé une soirée de haut niveau dans notre ville, avec 6 combats amateurs, 2 combats professionnels et surtout un championnat de France féminin des poids légers (moins de 61 kilos) entre Sofia NABET et Eva DEBACKER.

Ce combat en huit rounds de deux minutes a été largement dominé par Sofia NABET. L'ex boxeuse de l'équipe de France amateurs a survolé le combat pour finalement l'emporter nettement aux points.

Championne de France, elle envisage maintenant un championnat d'Europe à... Villers-sur-Mer !



UKRAINE

le nombre de réfugiés ukrainiens pris en charge à Villers-sur-Mer est dorénavant **DE 21 !**

Notre Commune continue à ouvrir les bras aux réfugiés ukrainiens. Le nombre de réfugiés accueilli est passé de 2, à 4, à 11, à 14 puis à 21 aujourd'hui. Grâce à l'équipe municipale mais également grâce à votre solidarité ! Il fait bon vivre à Villers-sur-Mer.





UKRAINE

220 CARTONS récupérés par les services de la Protection civile sont partis vers l'Ukraine

Les services de la Protection civile ont récupéré 220 cartons de produits de première nécessité collectés par l'« Entraide Villers-sur-Mer ».

Plus de 200 autres cartons déjà disponibles seront récupérés dès que possible par les services de la Protection civile.



UKRAINE

rassemblement en SOUTIEN à l'Ukraine et aux Ukrainiens à Villers

Malgré des conditions météorologiques défavorables, les élus de la Communauté de Communes se sont rassemblés à Villers-sur-Mer, espace Perdrisot pour, sous les drapeaux ukrainiens et français, écouter successivement l'hymne national ukrainien, l'hymne national français et observer une minute de silence.

Le tout en présence également de membres de notre Conseil municipal des enfants et de Villersois et de Villersois qui auront bradé la pluie et le vent pour l'occasion.

Certains ressortissants ukrainiens arrivés sur notre territoire, dont certains sont logés à Villers-sur-Mer, assistèrent aussi à ce rassemblement.

Une manière politique d'une part et citoyenne d'autre part, d'exprimer notre soutien. Ce soutien prenant la forme concrète, de manière parallèle, de collectes de produits de première nécessité, de subventions, d'accueil de réfugiés et de mise à disposition de différentes aides matérielles dans notre Commune.





URBANISME RÉUNION DE LA CLAVAP.

Pour bien comprendre comment
le patrimoine de Villers est protégé



En droit de l'urbanisme français, une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) a pour objectif de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ».

L'AVAP concerne dans une ville une zone particulière et définie au sein de laquelle les règles urbanistiques sont plus contraignantes car il s'agit de protéger le patrimoine architectural et paysager qui s'y situe.

Cette zone, à Villers-sur-Mer, concerne essentiellement le centre historique de notre ville, considéré comme remarquable.

Pour traiter des dossiers soumis par les Villersois habitant dans cette zone, une commission locale de l'AVAP (la CLAVAP) est créée et composée de :

notre Maire, Thierry GRANTURCO, Président ; d'élus : Christophe PEREZ, adjoint à l'urbanisme et Stéphane PERRAULT adjoint entre autres aux commerces, de Villersois : Françoise LECHAU et Laurent BRECHIGNAC, tous deux Présidents d'associations d'habitants de Villers et Nathalie BAGOT responsable de Thelem assurances, et de professionnels : Dominique LAPRIE-SENTENAC, architecte des bâtiments de France et Cyrielle ROUGEREAU, notaire à l'étude Vincent (Villers).

La CLAVAP est assistée de Claude TAJAN (DGS de la Mairie) et de Marie-Paule CHAPRON (employée municipale en charge des questions d'urbanisme).

La CLAVAP s'est réunie et a tranché sur 7 dossiers qui lui avaient été transmis.



URBANISME Villers-sur-Mer dans 20 ans, ÇA SE PRÉPARE MAINTENANT



L'équipe municipale a candidaté en 2021 pour que notre ville soit choisie dans le cadre du programme de relance gouvernemental en tant que « Petite ville de demain ».

Et Villers-sur-Mer a été sélectionnée ! Ce programme permettra à notre Ville de lancer des projets structurants.

Certains vont être lancés par l'équipe municipale durant ce mandat. Les autres doivent être planifiés. Pour que ce qui sera fait demain ne pose pas de problème avec ce qui pourrait être fait après-demain. Et plus tard.

L'équipe municipale a donc lancé un appel à projets pour sélectionner l'équipe d'urbanistes qui l'accompagnera dans ses réflexions et sa programmation. Notre Maire Thierry GRANTURCO a auditionné cette semaine les 3

cabinets qui avaient été présélectionnés.

Le Villers-sur-Mer de demain se prépare aujourd'hui. Celui d'après-demain se préparera avant la fin de ce mandat. Mais le Villers-sur-Mer de 2050 doit se penser dès aujourd'hui pour que les efforts de demain et après-demain n'altèrent pas nos possibilités à venir.

“

Pour que les efforts
de demain et après-
demain n'altèrent pas
notre avenir

”

VILLERS 2000

des points d'apports volontaires enterrés (PAV = poubelles enterrées) ONT ÉTÉ INSTALLÉES

Deux points de collecte, en aérien, ont subi un lifting et sont passés en enterrés avec un gainé en volume de collecte mais aussi en sécurité et en esthétique.

Ces deux emplacements proposent quatre flux avec la collecte des emballages (Jaune), des ordures ménagères (Noir), des papiers (Bleu) et du Verre (Vert).

Le premier point est situé au niveau du rond-point au croisement de l'avenue Jean Moulin et de la rue des Martrois, et le second est placé à l'entrée de l'avenue des Gabions lorsque l'on arrive de la rue des Martrois.



VILLERS 2000

le distributeur automatique de billets (DAB) a passé tous les tests de sécurité et est en service

L'installation du DAB devait passer par différentes étapes avant d'être mis en service. Il a fallu ainsi pour l'équipe municipale :

- lancer un appel d'offres ;
- faire effectuer des travaux de génie civil pour préparer l'installation du DAB ;
- faire effectuer des travaux d'électricité pour alimenter le DAB ;
- sélectionner la société devant exploiter ce DAB et signer un contrat avec elle ;
- faire procéder à l'installation de ce DAB ;
- le faire soumettre à une série de tests ;
- faire sécuriser ce DAB ;

avant de le faire mettre en service.

Beaucoup de travail et d'efforts pour que ce distributeur automatique de billets, attendu de longue date par les Villeroises et Villersois habitant le quartier de Villers 2000, soit installé, testé et mis en service.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE L'AVAIT ANNONCÉ, ELLE L'A FAIT !



Numéros Utiles

LA MAIRIE

Tél : 02 31 14 65 00
Email : mairie@villers.fr

MARIE ANNEXE

(social, état civil, cimetièrre)
Tél : 02 32 14 65 13
Email : mairie-annexe@villers.fr

LA POLICE MUNICIPALE

Tél : 02 31 14 05 37
Email : police-municipale@villers.fr

GENDARMERIE

Tél : 02 31 14 02 85

L'ENTRAIDE VILLERS-SUR-MER

Tél : 06 51 00 37 26
Email : entraidevillers@gmail.com
Appartement d'urgence
(violences intrafamiliales)
Tél : 06 33 29 89 94

URGENCE SOCIALE

Tél : 07 71 16 66 05

MÉDIATRICE

Tél : 06 84 82 37 60
Email : mediation@villers.fr

DÉFENSEURS DES DROITS

Tél : 06 30 95 00 57

LA POSTE

Tél : 08 90 64 88 57

DÉCHÈTERIE

Tél : 02 31 88 16 32

OFFICE DU TOURISME

Tél : 02 31 87 77 60

PALÉOSPACE

Tél : 02 31 81 77 60

ASSOCIATION VILLERSOISE

pour les animaux
Tél : 07 49 77 47 97
Email : av-animaux@villers.fr

POSTE DE SECOURS

JEAN mermoz
Tél : 02 31 87 01 04
Jean Moulin
Tél : 02 31 87 52 83



La Lettre de Villers-sur-mer

Directeur de Publication :
Thierry GRANTURCO, maire

Publication bimestrielle
de la Municipalité de Villers-sur-Mer
BP 19 - Avenue de Général de Gaulle
14640 - Villers-sur-Mer
Tél : 02 31 14 65 00
Fax : 02 31 87 12 25
www.villers-sur-mer.fr
mairie@villers.fr

Photographies :
Matthieu GAILLANDRE

N° ISSN 2803-6123



Dépôt légal à la parution
Ce numéro a été imprimé à 2500
exemplaires

Réalisation & Impression :
EDH - Pont-Authou (Normandie)
N° SIRET : 421115.866.00020